



Commune de Nouvoitou

Séance du Conseil municipal 21 septembre 2026 à 20 heures

Le 21 septembre 2026 à 20^h, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 15 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Gilles DENIS, Maire.

PRÉSENTS : G. DENIS – S. DESENDER – A. TESSIER – E. MENEUST – J. JAMIER – F. TOURNELLE – D. GARCIA – I. DUCHEMIN – P. TOURTIER – J. LABBE – S. MAZOUAD – M. LE GAL – A. LE ROY – M. JOUZEL – M. PENFORNIS – P. NUGUES – V. THIERRY – J. EVRARD – N. BERRUER – R. DUBREUIL – A. MOUISEL – J. TESSIER – P. CABARET – A. BELLAMY – A. OLLIVIER – S. LEMOND – M. RAHIM

ABSENTS EXCUSÉS :

PROCURATIONS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : A. TESSIER

ENFANCE JEUNESSE

2026-76 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ESPACE JEUNES LA CASA

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 227-1 et suivants relatifs à la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental ;

VU la création du nouvel Espace Jeunes sur le territoire de la commune ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de doter cette structure d'un cadre réglementaire fixant ses modalités administratives, de fonctionnement, d'encadrement, d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles de vie collective applicables aux usagers ;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement intérieur a été élaboré à cet effet par les services municipaux, afin de garantir le bon fonctionnement de l'établissement et la sécurité des mineurs accueillis ;

CONSIDÉRANT que ce document, joint en annexe de la présente délibération, sera porté à la connaissance des familles et des jeunes lors de l'inscription et devra être formellement accepté par ces derniers ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE le règlement intérieur du nouvel Espace Jeunes de la Commune, tel que joint en annexe à la présente délibération.**

Vote : 27 pour ; 0 abstention ; 0 contre

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le

ID : 035-213502040-20260921-D2026_76-DE

**Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 21 septembre 2026**

**L'Adjoint au Maire
Antoine TESSIER**



**Le Maire
Gilles DENIS**

